



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Affaire suivie par :
Simon Roussigné
Tél : 02.20.01.84.43
Courriel : simon.roussigne@developpement-durable.gouvfr

Arrêté n° 25-024

**Arrêté modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant désignation des membres du
conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.411-1 A III et R.411-22 ;
- vu le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2022 portant désignation des membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie ;
- vu le courrier du 2 septembre 2024 de Monsieur Sébastien ETIENNE présentant sa démission de membre du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie ;
- vu le courrier du 9 septembre 2024 de Madame Gwenola de ROTON présentant sa démission de membre du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie ;
- vu les candidatures de Madame Estelle LANGLOIS et de Monsieur Sandric LESOURD, membres du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine ayant été dissout et dont les missions ont été reprises par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, pour rejoindre ce conseil scientifique ;
- vu l'avis favorable du conseil régional de Normandie sur le projet de modification de la composition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, en date du 27 janvier 2025 ;

ARRÊTE

Article 1er – Modification de la composition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel

Le tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2022 désignant les membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie est remplacé par le tableau suivant :

Conseillère, conseiller	Domaine d'expertise
M. ANTOINE Raphaël	Hydrogéologie, géophysique, zones humides
M. AVOINE Jacques	Patrimoine géologique
Mme BAILLET Laura	Gestion de sites d'intérêt géologique
Mme BOISGALLAIS Anne-Sophie	Planification, écologie en milieu agricole et zone urbaine
Mme BOUILLON Emmanuelle	Hydrologie, pédologie, zones humides, gestion des espaces protégés
M. BUCHET Julien	Flore aquatique des eaux douces, flore invasive, gestion des milieux associés
M. CAILLOT Emmanuel	Ornithologie littorale, gestion et conservation des écosystèmes littoraux
Mme CERLES Magali	Espèces exotiques envahissantes, gestion et conservation des écosystèmes littoraux et aquatiques
M. CHEREAU Loïc	Arachnides et coléoptères carabiques, documents de gestion des espaces naturels
M. CHOUQUET Bastien	Invertébrés, arthropodes, faune benthique, milieux marins, littoraux, estuariens et humides
Mme CURE Charlotte	Mammifères et oiseaux marins
Mme DARDILLAC Aurélie	Botanique, phytosociologie, gestion d'espaces naturels
M. DEBOUT Gérard	Ornithologie et gestion des milieux
M. DEMAREST Thierry	Flore vasculaire, fonctionnalités et écologie des milieux humides, silicicoles, calcicoles, prairiaux
M. DIQUELOU Sylvain	Botanique, phytosociologie, gestion des milieux naturels et agri-environnement, écologie fonctionnelle
Mme DOUVILLE Carine	Botanique, phytosociologie, plans de sauvegarde des espèces menacées et des espaces réglementés
M. DUHAMEL Sylvain	Faune marine et ichtyo-écologie en milieu littoral et côtier

M.	ELDER Jean-François	Ornithologie, gestion des milieux, écologie en milieu agricole et zone urbaine
M.	FERLIN Paul	Hydro-écologie et gestion des milieux dulçaquicoles
M.	FRODELLO Jean-Pierre	Ornithologie, gestion des milieux, écologie en milieu agricole et zone urbaine
Mme	GIFFAUT Karine	Herpétologie, ornithologie, mammifères marins, gestion d'espaces naturels
M.	HACQUEBART Pascal	Invertébrés marins et milieux marins
Mme	HEMON Audrey	Ornithologie, mammifères marins, écologie des zones humides littorales et arrière littorales, gestion d'espaces naturels
M.	JEGAT Renaud	Restauration et conservation des écosystèmes forestiers, littoraux, tourbeux
Mme	LANGLOIS Estelle	Écologie des communautés végétales
M.	LEBOULENGER François	Mammalogie et ornithologie
M.	LECOMTE Thierry	Coléoptères et diptères syrphidés, espaces protégés et assimilés
M.	LESOURD Sandric	Sédimentologie marine et dynamique sédimentaire des sédiments fins en milieux côtiers, spécialité des milieux estuariens
M.	LUTRAND Christophe	Lépidoptères, coléoptères, hémiptères, gestion d'espaces naturels
M.	POUCHARD Cédric	Gastéropodes continentaux et cécidologie
M.	PRÉY Timothée	Botanique, phytosociologie, écologie des milieux terrestres et aquatiques
Mme	RAOUX Aurore	Espèces introduites et invasives, milieux benthiques, littoraux et marins
M.	ROBIN Jean-Paul	Espèces et écosystèmes marins et estuariens
Mme	SKRZYNIARZ Mégane	Herpétologie et batrachologie
Mme	STALLEGGER Peter	Orthoptères et insectes pollinisateurs, gestion des milieux
M.	TABOUELLE Jérôme	Géologie et paléontologie
Mme	VILLENAVE-CHASSET Johanna	Entomologie et agroécologie
Mme	VINCENOT Lucie	Mycologie, écologie des milieux terrestres, gestion des milieux forestiers

La nomination des nouveaux membres vaut jusqu'à la fin du mandat actuel du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie.

L'ensemble des autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2022 demeurent inchangées.

Article 2 - Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Il est publié sur le site internet de la DREAL Normandie pour toute la durée de la mandature.

Fait à Rouen, le 14 MARS 2025



Jean-Benoît ALBERTINI

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.